



Faux témoignage de ma "femme" pour obtention d'un titre de séjour

Par **A-Bell**, le **04/09/2019** à **16:19**

Cher Maître,

Je me suis marié au Maroc le 14/02/2018 et ma femme est arrivée le 4 octobre 2018 sur le territoire français. Je n'ai pas tardé à comprendre qu'il s'agissait d'un mariage gris, et le 25 janvier 2019 elle a quitté le domicile conjugal, soit 3 mois et demi plus tard. J'avais déposé une main courante pour faits de violence sur mon fils (handicapé mental) et son obsession de la religion islamique qu'elle voulait imposer à mes enfants. Autant dire que j'étais soulagé ce 25 janvier.

Je viens donc d'apprendre aujourd'hui le 4 septembre 2019 que j'étais convoqué à la gendarmerie samedi matin: elle prétend que j'ai levé la main sur elle et cela confirme mes appréhensions selon lesquelles elle est disposée à tout entreprendre pour obtenir ses papiers français (à plus forte raison parce que nous aurions dû nous présenter à la Préfecture avant le 4 octobre, date anniversaire de son arrivée sur le sol français).

Je fais donc la relation entre ces deux dates : l'imminence de la fin du délai d'un an qui oblige à se présenter à la préfecture et le dépôt de plainte...

J'affirme n'avoir évidemment jamais levé la main sur elle ou sur une femme!

Je crains que son escroquerie ne fourvoie les magistrats même si je ne suis pas réputé violent ou délinquant et que je suis fonctionnaire (enseignant).

Merci pour le temps que vous aurez pris à me lire.